



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
see herein

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'offre demeurent
les mêmes.

Comments - Commentaires

CE DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES
RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Title - Sujet Formation linguistique - ouest		
Solicitation No. - N° de l'invitation ET959-201152/A	Date 2020-05-29	
Client Reference No. - N° de référence du client PSPC-ET959-201152	Amendment No. - N° modif. 003	
File No. - N° de dossier STN-9-42041 (191)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STN-191-5301		
Date of Original Request for Standing Offer		2020-05-07
Date de la demande de l'offre à commandes originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-06-30		Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gerstmar, Denise		Buyer Id - Id de l'acheteur stn191
Telephone No. - N° de téléphone (306) 241-1018 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 975-5397	
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Multiple locations See herein		
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
ET959-201152/A

N° de la modif. - Amd. No.
003

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
ET959-201152

N° du dossier - File No.
STN-9-42041

FMS No./N° VME - CCC No./N° CCC

Question 2

Les pages ne sont pas numérotées dans la version française (VF) tandis qu'elles le sont dans la version anglaise (VA) (du moins lorsque j'ai imprimé, je n'ai pas les numéros de pages sur mon document avant la page 80). J'ai dû les numéroté moi-même. Merci de corriger cela si c'est effectivement un problème dans le document sur Internet, car il est difficile de vous donner le renvoi précis sans les pages au moment de poser des questions.

Réponse 2

C'était une erreur. Les numéros de pages ont été ajoutés. Voir la modification 002.

Question 3

VF page 5 le tableau du champs de travail – colonne 1 sous « palier applicable selon la valeur des commandes ». Le texte est incomplet « évaluées sous le seuil du règlement sur les... » -- à noter que la VA est complète.

Réponse 3

Le tableau à été agrandi pour voir la phrase complète.

Question 4

Territoire prédéfini – Champ de travail chez l'offrant (page 9 VF). La VF et la VA dans 1.2 mentionnent des territoires définis différents dans l'article 1.2. Dans la VF « province du Québec », dans la VA « Western Region ». Merci de préciser.

Réponse 4

La version française a été modifiée pour refléter la région de l'ouest (l'Alberta, le Saskatchewan et le Manitoba). Voir la modification 002 pour la version française.

Question 5

Territoire prédéfini – Champ de travail chez l'offrant (page 10 VF) au haut de la page « Annexes A1+A2 » - en anglais l'annexe A3 est également cité.

Réponse 5

La version française a été modifiée pour refléter la région de l'ouest (l'Alberta, le Saskatchewan et le Manitoba). Voir la modification 002 pour la version française.

Question 6

Territoire prédéfini – Champ de travail en institution fédérale paragraphe deux. La VA mentionne l'annexe A3 également.

Réponse 6

Il a été corrigé. Voir la modification 002 pour la demande de l'offre à demandes révisée.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
ET959-201152/A

N° de la modif. - Amd. No.
003

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
ET959-201152

N° du dossier - File No.
STN-9-42041

FMS No./N° VME - CCC No./N° CCC

Question 7

Pouvez-vous nous fournir les liens pour les documents connexes, car les hyperliens ne fonctionnent pas :

- a. Instructions uniformisés 2006
- b. Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Réponse 7

- a) [2006 \(2019-03-04\) - Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2006/23)
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2006/23>
- b) [Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/section/1/20/1)
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/section/1/20/1>

Question 8

Section 2.5 Lois applicables. Dans la VF, on cite l'Ontario, dans la VA, on cite la Saskatchewan. Dans les deux cas, si je suis dans une autre région, il me semble que les lois applicables devraient être les lois de la région du soumissionnaire. Merci de préciser.

Réponse 8

Correcte. Oui, les lois applicables peuvent être modifiées pour la région des soumissionnaires.

Question 9

Partie 3, section 3.1 – « conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2008 » - La VA dit 2006 (voir question 6 – merci de fournir un lien à ce document).

Réponse 9

Il devrait indiquer les 2006 Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2006/23>

Question 10

Section 3.1 « Arrangement » - Voulez-vous dire « Offre »?

Réponse 10

Oui, il devrait indiquer l'offre.

Question 11

Pouvez-vous fournir toutes les annexes en format téléchargeable puisque vous demandez de les inclure dans la soumission? – Voir 4.2 pour la liste

Réponse 11

Toutes les annexes sont incluses.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
ET959-201152/A

N° de la modif. - Amd. No.
003

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
ET959-201152

N° du dossier - File No.
STN-9-42041

FMS No./N° VME - CCC No./N° CCC

Question 12

Mention de l'Annexe F section 4.1.1.1. n'est pas trouvable vu le contexte dans la VF et la VA. J'ai vérifié et je crois que c'est le titre qui manque à la page 52 VF, page 48 VA. Merci de confirmer.

Réponse 12

Correcte.

Question 13

Formule pour le calcul des notes financières 4.1.2 – il manque quelque chose dans la VF

Réponse 13

Les notes financières seront accordées par champ de travail et seront calculées selon la formule suivante (comme décrit dans la demande de l'offre à commandes):

$$= (1 - \frac{(\text{le prix total évalué} - \text{le plus bas prix total évalué})}{\text{Plus bas prix total évalué}}) \cdot 10$$

Question 14

Tableau 4.1.2 VF est différente de la VA. Pourriez-vous ajouter des explications supplémentaires. Ce n'est pas clair.

Réponse 14

Le tableau n'était pas élargi. C'est maintenant élargi. Tableau 4.1.2 est une exemple.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
ET959-201152/A

N° de la modif. - Amd. No.
003

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
ET959-201152

N° du dossier - File No.
STN-9-42041

FMS No./N° VME - CCC No./N° CCC

Question 15

Section 4.2., il y a du texte en anglais seulement dans la VF. Pourriez-vous envoyer le texte en français?

Réponse 15

Voir la modification 002 pour les corrections.

4.2 Méthode de sélection

Les méthodes de sélections sont divisées par palier.

La documentation suivante est requise pour l'évaluation :

- PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 3 - FORMULAIRE DE L'OFFRE (région de livraison)
- ZONES GÉOGRAPHIQUE(S) (vérifiez le nom (s) de la zone géographique pour laquelle vous soumettez une offre) et veuillez fournir les informations demandées aux parties 1 et 2 de l'annexe «E» directement sur le formulaire.

Edmonton, Alberta	
Calgary, Alberta	
Regina, Saskatchewan	
Saskatoon, Saskatchewan	
Winnipeg, Manitoba	

- Annexe B – Base de paiement (pour chaque champ)
- Annexe D – Instrument de paiement électronique
- Annexe E –de la Partie 4 de LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Question 16

4.2.2.1 note globale exemple de tableau. Pourriez-vous expliquer comment une personne pourrait recevoir 0 pour sa note financière?

Réponse 16

Une personne peut recevoir 0 si elle ne soumet pas un prix unitaire pour un article.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
ET959-201152/A

N° de la modif. - Amd. No.
003

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
ET959-201152

N° du dossier - File No.
STN-9-42041

FMS No./N° VME - CCC No./N° CCC

Question 17

5.2.3 Pourriez-vous nous envoyer les liens pour qu'on puisse trouver ces attestations? Les hyperliens ne fonctionnent pas.

Réponse 17

5.2.3.1 Statut et disponibilité du personnel

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/M/M3020T/3>

Statut et disponibilité du personnel - offre

L'offrant atteste que, s'il obtient une offre à commandes découlant de la demande d'offres à commandes, chaque individu proposé dans son offre sera disponible pour exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes, tel qu'exigé par le représentant du Canada, au moment indiqué dans la commande ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle de l'offrant : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si l'offrant a proposé un individu qui n'est pas un employé de l'offrant, l'offrant atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. L'offrant doit, sur demande du responsable de l'offre à commandes, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée à l'offrant ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que l'offre soit déclarée non recevable.

Clause du *Guide des CCUA* [M3020T](#) (2016-01-28) Statut et disponibilité du personnel - offre

5.2.3.2 Études et expérience

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/M/M3021T/2>

Études et expérience

L'offrant atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec son offre, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, l'offrant garantit que chaque individu qu'il a offert est en mesure d'exécuter les travaux dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Clause du *Guide des CCUA* [M3021T](#) (2012-07-16) Études et expérience

Question 18

6.2 Pourriez-vous nous donner des instructions sur ce qu'on doit faire avec cette clause?

Réponse 18

6.2 Capacité financière

Clause du *Guide des CCUA* [M9033T](#) (2011-05-16) Capacité financière

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/M/M9033T/3>

1. **Exigences en matière de capacité financière** : L'offrant doit avoir la capacité financière nécessaire pour répondre à ce besoin. Afin d'évaluer la capacité financière de l'offrant, le responsable de l'offre à commandes pourra, dans un avis écrit à l'intention de l'offrant, exiger que ce dernier fournisse une partie ou la totalité des renseignements financiers dont il est question ci-dessous durant l'évaluation des offres. L'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes les renseignements suivants dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la réception d'une demande du responsable de l'offre à commandes ou dans un délai précisé par le responsable de l'offre à commandes dans l'avis.
 - a. Les états financiers vérifiés ou, si ces derniers ne sont pas disponibles, les états financiers non vérifiés (préparés par la firme de comptabilité externe de l'offrant, s'il y a lieu, ou encore préparés à l'interne si aucun état financier n'a été préparé par un tiers) pour les trois derniers exercices financiers de l'offrant ou, si l'entreprise est en opérations depuis moins de trois ans, pour toute la période en question (incluant au minimum le bilan, l'état des bénéfices non répartis, l'état des résultats et les notes afférentes aux états financiers).
 - b. Si les états financiers mentionnés au paragraphe 1. a) datent de plus de cinq mois précédant la date à laquelle le responsable de l'offre à commandes demande l'information, l'offrant doit également fournir, à moins que ce soit interdit par une loi dans le cas des sociétés ouvertes au public, les derniers états financiers trimestriels (comprenant un bilan et un état des résultats depuis le début de l'exercice), datant de deux mois précédant la date à laquelle le responsable de l'offre à commandes demande cette information.
 - c. Si l'offrant n'exerce pas ses activités depuis au moins un exercice complet, il doit fournir les renseignements suivants :
 - i. le bilan d'ouverture en date de début des activités (dans le cas d'une corporation, un bilan à la date de la constitution de la société);
 - ii. les derniers états financiers trimestriels (comprenant un bilan et un état des résultats depuis le début de l'exercice) datant de deux mois précédant la date à laquelle le responsable de l'offre à commandes demande cette information.
 - d. Une attestation de la part du directeur financier ou d'un signataire autorisé de l'offrant stipulant que les renseignements financiers fournis sont exacts et complets.
 - e. Une lettre de confirmation émise par toutes les institutions financières ayant fourni du financement à court terme à l'offrant. Cette lettre doit faire état du montant total des marges de crédit accordées à l'offrant ainsi que du crédit toujours disponible, et non

N° de l'invitation - Sollicitation No.
ET959-201152/A

N° de la modif. - Amd. No.
003

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
ET959-201152

N° du dossier - File No.
STN-9-42041

FMS No./N° VME - CCC No./N° CCC

utilisé, un mois précédant la date à laquelle le responsable de l'offre à commandes demande cette information.

2. Si l'offrant est une coentreprise, les renseignements financiers exigés par le responsable de l'offre à commandes doivent être fournis par chaque membre de la coentreprise.
3. Si l'offrant est une filiale d'une autre entreprise, alors les renseignements financiers mentionnés aux paragraphes 1. a) à e) exigés par le responsable de l'offre à commandes doivent être fournis par la société mère elle-même. Toutefois, la fourniture des renseignements financiers de la société mère ne répond pas à elle seule à l'exigence selon laquelle l'offrant doit fournir ses renseignements financiers, et la capacité financière de la société mère ne peut pas remplacer la capacité financière de l'offrant, à moins qu'un consentement de la société mère à signer une garantie de la société mère, rédigée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), ne soit fourni avec les renseignements exigés.
4. **Renseignements financiers déjà fournis à TPSGC** : L'offrant n'est pas tenu de soumettre de nouveau des renseignements financiers demandés par le responsable de l'offre à commandes qui sont déjà détenus en dossier à TPSGC par la Direction des services des politiques, de la vérification et de l'analyse des coûts du Secteur de la politique, du risque, de l'intégrité et de la gestion stratégique, à condition que dans le délai susmentionné :
 - a. l'offrant indique par écrit au responsable de l'offre à commandes les renseignements précis qui sont en dossier et le besoin à l'égard duquel ces renseignements ont été fournis;
 - b. l'offrant autorise l'utilisation de ces renseignements pour ce besoin.

Il incombe à l'offrant de confirmer auprès du responsable de l'offre à commandes que ces renseignements sont encore détenus par TPSGC.
5. **Autres renseignements** : Le Canada se réserve le droit de demander à l'offrant de fournir tout autre renseignement requis par le Canada pour procéder à une évaluation complète de la capacité financière de l'offrant.
6. **Confidentialité** : Si l'offrant fournit au Canada, à titre confidentiel, les renseignements exigés ci-dessus et l'informe de la confidentialité des renseignements divulgués, le Canada doit traiter ces renseignements de façon confidentielle, suivant les dispositions de la [Loi sur l'accès à l'information](#), L.R., 1985, ch. A-1, alinéas 20(1) b) et c).
7. **Sécurité** : Pour déterminer si l'offrant a la capacité financière requise pour répondre au besoin, le Canada pourra prendre en considération toute garantie que l'offrant peut lui offrir, aux frais de l'offrant (par exemple, une lettre de crédit irrévocable provenant d'une institution financière enregistrée et émise au nom du Canada, une garantie d'exécution provenant d'une tierce partie, ou toute autre forme de garantie exigée par le Canada).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
ET959-201152/A

N° de la modif. - Amd. No.
003

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
ET959-201152

N° du dossier - File No.
STN-9-42041

FMS No./N° VME - CCC No./N° CCC

Question 19

7.3.1 Conditions générales – Pourriez-vous fournir le lien vers le document 2005 mentionné?

Réponse 19

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2005/14>

Question 20

7.12.2 Clauses du Guide des CCUA – Pourriez-vous fournir le lien et aussi des instructions sur ce qu'on doit faire avec cette clause?

Réponse 20

7.12.2 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* [M3020C](#) (2016-01-28) Statut et disponibilité du personnel - offre à commandes

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/M/M3020C/3>

Statut et disponibilité du personnel - offre à commandes

Si pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle de l'offrant : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si l'offrant est incapable de fournir un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire, le Canada pourrait mettre de côté l'offre à commandes.

Question 21

7.13 Pourriez-vous expliquer pourquoi les lois de la Saskatchewan devrait s'appliquer puisqu'il s'agit d'un appel national? N'est pas qu'il devrait plutôt s'agir des lois applicables à la province où le service est fourni?

Réponse 21

Si une offre à commandes est attribuée à votre entreprise, les lois peuvent être modifiées pour la province appropriée.

Question 22

7.14. Pourriez-vous ajouter plus de précisions sur ce que cette transition pourrait vouloir dire pour un fournisseur. On nous demande de s'y engager sans savoir ce qu'on devra faire.

Réponse 22

Pour le moment, il n'y a pas de détails sur la solution *d'achats électroniques (SAE)*. SAE remplacera éventuellement www.achatsetventes.gc.ca. Lorsque l'information sera divulguée, les soumissionnaires et les offrants de l'offre à commandes seront avisés.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
ET959-201152/A

N° de la modif. - Amd. No.
003

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
ET959-201152

N° du dossier - File No.
STN-9-42041

FMS No./N° VME - CCC No./N° CCC

Question 23

Clauses – Pourriez-vous fournir les liens vers tous les documents mentionnés dans cette section? Les hyperliens ne fonctionnent pas.

Réponse 23

Veuillez utiliser le lien suivant pour rechercher les clauses du guide des CCUA.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Question 24

7.5.4 – Pourriez-vous expliquer ce qu'on doit faire avec ces Clauses du Guide des CCUA?

Réponse 24

Les clauses du guide des CCUA sont pour votre référence et feront partie de l'offre à commandes

7.5.4 Clauses du Guide des CCUA

A9117C	T1204 - demande directe du ministère client	2007-11-30
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/A/A9117C/2>

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client

1. Conformément à l'alinéa 221 (1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, L.R. 1985, ch. 1, (5^e suppl.), les ministères et organismes sont tenus de déclarer à l'aide du feuillet T1204, Paiements contractuels de services du gouvernement, les paiements versés aux entrepreneurs en vertu de contrats de services pertinents (y compris les contrats comprenant à la fois des biens et des services).
2. Afin de permettre aux ministères et organismes de se conformer à cette exigence, à la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir son numéro d'entreprise ou son numéro d'assurance sociale, selon le cas. (Les demandes peuvent être faites par lettre d'appel générale aux entrepreneurs, par écrit ou par téléphone.)

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/C/C2000C/1>

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Sauf indication contraire dans le contrat, le prix ne comprend aucune taxe fédérale d'accise, taxe locale ou d'état, de vente ou d'utilisation, aucune autre taxe de nature semblable, ni autre taxe canadienne, quelle qu'elle soit. Le prix comprend toutefois toutes les autres taxes. Si les travaux sont normalement assujettis à la taxe fédérale d'accise, le Canada fournira à l'entrepreneur, sur demande, un certificat d'exemption de ladite taxe fédérale d'accise sous la forme prescrite par les règlements fédéraux.

Le Canada fournira à l'entrepreneur les preuves d'exportation qui peuvent être demandées par les autorités fiscales. Si le Canada omettait de le faire, et qu'en conséquence l'entrepreneur doit payer la taxe fédérale d'accise, le Canada remboursera l'entrepreneur si l'entrepreneur prend les mesures que le Canada peut exiger pour recouvrer tout paiement effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout montant ainsi recouvré.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
ET959-201152/A

N° de la modif. - Amd. No.
003

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
ET959-201152

N° du dossier - File No.
STN-9-42041

FMS No./N° VME - CCC No./N° CCC

Question 25

7.7 Assurances – Pourriez-vous fournir le lien et expliquer aussi ce que le soumissionnaire doit faire avec cette section?

Réponse 25

7.7 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/G/G1005C/3>

Assurance - aucune exigence particulière

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Question 26

Sections 3 et 4 . Les explications portant sur les frais d'annulation et le remplacement d'apprenants sont différentes dans le VF et dans la VA. Merci d'uniformiser.

Réponse 26

Veuillez consulter la modification 002 (demande d'offre à commandes révisée). Ces articles ont été modifiés pour être les mêmes.

Question 27

Critères obligatoires O3, O4, O5, O6. Vous précisez que vous arrêterez d'évaluer après 10 expériences. Par contre, vous demandez un minimum de 5000 à 10000 heures selon le champ. Ne serait-il pas plus logique d'arrêter d'évaluer une fois le critère minimal requis? Pensons par exemple à un fournisseur qui, dans le champ 2 offre 15 heures par semaine pour 20 semaines (ce qui serait assez typique dans une région autre que la région capitale nationale). $22 \times 20 = 440$ heures * 10 groupes = 4400 heures. Pourtant le même fournisseur a peut-être 30 groupes de ce genre et ne pourrait en inclure que 10. Je vous invite à considérer la même chose pour tous les champs de travail.

Réponse 27

Merci pour les commentaires. S'il est décidé de le modifier, une autre modification sera publiée.

Question 28

O7. En région, les conseillers pédagogiques et les enseignants n'ont pas tous la même expérience. Il n'y a pas de rotation en raison de groupes multiples comme dans la région de la capitale nationale. Il est donc difficile de prévoir qu'un conseiller pédagogique ait 2400 heures d'expérience dans la supervision ET un minimum de 4 800 heures d'enseignement.

Est-ce que j'ai bien compris qu'il faut l'éducation + la supervision + l'enseignement? Ou est-ce que c'est plutôt l'éducation + la supervision OU éducation + enseignement. S'il s'agit effectivement de OU, je vous invite à bien vouloir ajouter cette précision.

Réponse 28

De l'expérience en éducation et en supervision et de l'expérience en enseignement sont requises.

Question 29

Critère O10. Encore ici, en région, il est difficile d'avoir des enseignants qui ont également fait le volume d'évaluations que vous proposez. Est-ce que c'est éducation + Expérience en tests de + expérience en enseignement? Ou est-ce que c'est plutôt éducation + expérience en tests OU éducation + expérience en enseignement ? S'il s'agit effectivement de OU, je vous invite à bien vouloir ajouter cette précision.

Réponse 29

L'éducation, une expérience de test de placement et une expérience d'enseignement sont toutes requises.

Question 30

C1 – plan de ressources humaines. Il manque du texte dans les cases du tableau de la VF à la page 67.

Réponse 30

C1 – Plan de ressources humaines

L'offrant devrait présenter un plan de ressources humaines comprenant la description des éléments suivants. Chacun de ces éléments doit être assorti d'une explication pour être pris en compte lors de l'évaluation.

Ce critère coté s'applique aux offrants qui présentent une offre pour les champs 1 à 6 seulement.

Éléments	0 point (non-respect du critère)	1 point (respect partiel du critère)	2 points (respect du critère)
Fournir une stratégie de recrutement et de maintien en poste pour les ressources enseignantes et les conseillers pédagogiques.	Aucune stratégie de recrutement et/ou de maintien en poste n'a été présentée.	Une stratégie limitée de en poste a été présentée.	Une stratégie claire de en poste a été présentée.
Fournir votre approche pour la vérification de la compétence linguistique des conseillers pédagogiques et des ressources enseignantes dans les 2 langues officielles (maîtrise de la langue enseignée et maîtrise suffisante de l'autre langue officielle).	Aucune approche de vérification de la compétence linguistique des conseillers pédagogiques et des ressources enseignantes n'est proposée. OU L'approche présentée est insuffisante : elle ne permettra pas de vérifier les compétences dans la langue à enseigner et dans l'autre langue officielle de toutes les ressources (conseillers pédagogiques et ressources enseignantes)	L'approche présentée ne permettra qu'une vérification limitée des compétences dans la langue à enseigner et dans l'autre langue officielle de toutes les ressources (conseillers pédagogiques et ressources enseignantes).	L'approche présentée permettra une vérification claire des compétences dans la langue à enseigner et dans l'autre langue officielle de toutes les ressources (conseillers pédagogiques et ressources enseignantes).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
ET959-201152/A

N° de la modif. - Amd. No.
003

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
ET959-201152

N° du dossier - File No.
STN-9-42041

FMS No./N° VME - CCC No./N° CCC

Présenter votre approche pour la formation et l'accompagnement des nouveaux employés.	Aucune approche de formation et d'accompagnement des nouveaux employés n'est présentée OU L'approche de formation et d'accompagnement présentée est insuffisante : elle ne décrit pas les méthodes de formation et d'accompagnement des nouveaux employés.	des méthodes limitées de formation et d'accompagnement des nouveaux employés.	claire. Elle comporte différentes méthodes de formation et d'accompagnement des nouveaux employés.
Présenter votre approche pour favoriser et soutenir le perfectionnement professionnel continu des conseillers pédagogiques et des ressources enseignantes.	Aucune approche de perfectionnement professionnel continu n'est proposée. OU L'approche présentée est insuffisante : elle ne démontre pas comment on favorisera et soutiendra le perfectionnement professionnel continu des conseillers pédagogiques et/ou des ressources enseignantes.	L'approche proposée est limitée en ce qui a trait au perfectionnement professionnel continu des employés (1 à 2 possibilités) des conseillers pédagogiques et des ressources enseignantes.	L'approche proposée est claire : elle démontre l'existence de perfectionnement professionnel continu (3 possibilités ou plus) des conseillers pédagogiques et des ressources enseignantes.
Fournir les procédures en place pour répondre à une fluctuation de la demande de services de formation.	Aucune procédure n'a été fournie pour répondre à une fluctuation de la demande de services de formation. OU Démontre plusieurs faiblesses ou lacunes qui posent des risques élevés pour la prestation des services.	Les procédures fournies manquent de clarté et répondent de façon limitée à une fluctuation de la demande de services de formation. OU Faiblesses ou lacunes minimales qui posent un risque modéré pour la prestation des services.	Les procédures proposées pour répondre à la fluctuation de la demande de services de formation sont claires. ET Faibles risques pour la prestation de services

Maximum possible de points pour le critère C1 : 10

Nombre minimal de points requis pour le critère C1 : 7

N° de l'invitation - Sollicitation No.
ET959-201152/A

N° de la modif. - Amd. No.
003

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
ET959-201152

N° du dossier - File No.
STN-9-42041

FMS No./N° VME - CCC No./N° CCC

Question 31

Critères cotés. Semblable à la question 27. Si on veut pouvoir obtenir le plus haut niveau de points, il faudrait considérer laisser plus de 10 expériences et arrêter de calculer une fois le nombre maximal de points offerts pour C3, C4, C5, C6.

Réponse 31

Merci pour les commentaires. S'il est décidé de le modifier, une autre modification sera publiée.

Question 32

Dans la section sur les qualifications des enseignants / conseillers pédagogiques, la DP ne mentionne pas qu'une équivalence d'un diplôme universitaire obtenu à l'extérieur du Canada est acceptable, seuls les diplômes canadiens.

Est-ce un oubli?

Réponse 32

Il est de la responsabilité du soumissionnaire que le niveau d'éducation satisfait aux exigences obligatoires.

Si des informations supplémentaires sont nécessaires, veuillez consulter le site Web suivant:

<https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada>